

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE L'AIN**

**COMMUNE DE BELLIGNAT**

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés Au C.C.A.S.	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	13	12

**Date de la Convocation**  
06/02/2023

**OBJET**

Débat d'Orientations Budgétaires

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C.C.A.S. DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

Séance du 13 Février 2023 \_\_\_\_\_

L'an Deux Mil Vingt Trois \_\_\_\_\_

Et le Treize Février \_\_\_\_\_

A Dix Huit heures trente, le C.C.A.S de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Madame RAVET Véronique

**Présents :** Mmes RAVET V. - GUILLAUBEZ C. – COLOMBET M. – RHODET F. – CHAPRON C. - HUMBERT S. – PERRIER-MICHON F. Mr C. CERQUEIRA

**ABSENTS :** OZDEMIR Y - (Excusés)

F. ARVEUX donne procuration à V. RAVET

S. MARTELET donne procuration à C. GUILLAUBEZ

C. DE MATOS donne procuration à S. HUMBERT

M. MAZELLIER donne procuration à M. COLOMBET

Le D.O.B., obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants, permet d'éclairer le choix des membres du C.C.A.S. lors du vote du budget primitif chaque année.

Généralement, l'action du C.C.A.S. s'articule autour de trois axes principaux qui sont : les personnes en difficulté, les seniors, la jeunesse.

La subvention communale de 65 000 € attribuée depuis des années suffisant à couvrir les dépenses du CCAS, a ainsi été réduite depuis 2019 à 60 000 €

Le budget du CCAS bénéficiant d'un excédent cumulé reporté d'environ 65 000€ au 01.01.2022 a pu supporter le maintien de la subvention communale à 60 000 €.

## 1. ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTE

Lors des permanences les personnes en difficultés sont reçues, présentent leur situation familiale, financière, sociale et formulent leur demande d'aide.

Une aide administrative peut leur être apportée ainsi qu'une aide financière si besoin.

Le CCAS accorde principalement une aide sous forme de bon alimentaire d'une valeur allant de 20 à 50€/ semaine sur une période convenue avec le demandeur, lui permettant ainsi de mettre des actions en place sur son budget ou de régler d'autres dépenses.

Le CCAS intervient aussi pour les familles avec enfant en prenant en charge les frais de restauration scolaire des enfants. L'aide est ainsi très ciblée et nous permet d'être certain de l'attribution de ladite aide.

Ces 2 postes de dépenses sont en nette diminution ces 5 dernières années et encore sur 2022. A noter : Les familles en situation d'impayé sont conviées à se présenter au CCAS mais peu se saisissent de cette opportunité et les dettes s'accumulent pour certaines familles.

Bon alimentaires		Restau scolaire	
2022	306.61 €	2022	321.20 €
2021	4 808.65 €	2021	/
2020	4 790.92 €	2020	648.08 €
2019	8 149.62 €	2019	1 596.30 €
2018	10 640.06 €	2018	1 037.25 €
2017	12 227.77 €	2017	1 700.65 €
2016	14 724.07 €	2016	

Accusé de réception en préfecture  
001-260103700-20230213-2023-02\_13\_04-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2023  
Date de réception préfecture : 17/02/2023

En 2022, comme en 2021, le CCAS n'a pas financé des tickets de cinéma en partenariat avec les restos du cœur pour la somme de 60 € (PAS DE DEMANDE)



En 2022, une personne âgée a été aidée avec une prise en charge partielle des frais de portage de repas (366,60€)

## 2. ACTION EN FAVEUR DES SENIORS

### ◇ Bons d'achat

Attribution de 2 bons d'achat de 25 €, début septembre aux personnes de 70 ans et plus, inscrites sur la liste.  
A dépenser avant le 31 décembre.

479 personnes inscrites au lieu de 462 l'année précédente.

Dépenses légèrement supérieures à l'année dernière (au réel) 22 786.70 € (avec factures reçues sur 2023 et non rattachées)

Une petite douzaine de personnes ne les ont pas utilisés

### ◇ Repas des anciens : 12 729,50 €

Il a pu se tenir le 27/11/2022 pour le plus grand bonheur de nos aînés.

Ce repas regroupe les plus de 70 ans autour d'une bonne table avec animation, dans le but de créer et maintenir du lien social.

*238 personnes présentes (215 personnes à la salle polyvalente et 23 à la Marpa )*

*Prix du repas augmenté à 45 € TTC –*

*(184 personnes en 2021)*

### ◇ Participation frais de transport collectifs : 1 524,18 € ( 1 998.31 € en 2021)

KEOLIS – prise en charge pour les personnes :

- âgés de plus de 65 ans
- ou ayant un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80%.

### Rappel de la participation :

Carte 20 trajets : 12.41 € participation stable

Carte annuelle : 70.00 € participation en diminution : -0.07 €

Carte invalidité annuelle : 70.00 €

### ◇ Célébrations : 234 €

Organisation de la fête des mères de nouveau, dans la salle famille. Faible participation mais les personnes présentes étaient satisfaites

## 3. ACTION EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

### ◇ PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE depuis 2011

- Participation du CCAS à hauteur de 12 000 €

Le PRE repose sur une approche globale et systémique ; un principe de libre adhésion des familles ; une mise en réseau des acteurs éducatifs locaux ; un référent éducatif pour chaque enfant, chaque parcours.

Tout enfant âgé de 2 à 18 ans, présentant des signes de fragilités scolaires, éducatives, sociales, familiales et sanitaires peut être suggéré au PRE. Les repérants sont les acteurs éducatifs locaux ou les parents eux-mêmes.

L'équipe est composée de 3 référents éducatifs et une coordinatrice.

Bilan 2022 à venir.

### ◇ LIAISON ECOLE CLUB

- Dispositif opérationnel à Oyonnax et Bellignat depuis 6 ans
- Objectif : faciliter l'accès des 8-11 ans, issus des quartiers prioritaires, aux clubs sportifs
- Ecoles ciblées : le Pré des Saules et les Sources à Bellignat
- Public ciblé : élèves scolarisés en classe de CE2 / CM1 / CM2
- Limitation du dispositif à 2 années consécutives permettant de favoriser les primo-accédants.
- 150 enfants au Pré des Saules et aux Sources
- Dispositif qui s'adresse aux familles percevant l'Allocation de Rentrée Scolaire
- Prise en charge du coût de la licence sportive : 1/3 par les collectivités, 1/3 « Etat », 1/3 par les familles

Accusé de réception en préfecture  
001-260103700-20230213-D\_2023\_02\_13\_04-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2023  
Date de réception préfecture : 17/02/2023

- Coordinateur technique du dispositif (lien avec les enseignants, les familles et les clubs) : le Service des Sports d'Oyonnax (coordinatrice PRE en appui)
- Participation du CCAS à hauteur de 1/3 du prix de la Licence sportive –
- 

2017	2018	2019	2020	2021	2022
14 enfants	22 enfants	22 enfants	14 enfants	10 enfants	19 enfants
1 702.15 €	1 355.85 €	1 341.51 €	871 €	614 €	1 134 €

2 Judo Arbert – 2 CMTO – 4 PVFC – 8 SNO – 2 tennis Oyo – 1 USO athlé –

La Liaison Ecole-Club permet à des enfants d'intégrer un club de sport et d'établir une passerelle entre l'école et le club sportif.

Après 2 années particulièrement compliquées avec le COVID, pour les clubs et les familles – on constate un retour aux activités sportives.

#### ◇ SEJOURS

Le CCAS peut être amené à participer au reste à charge des familles pour les séjours organisés par le centre social et culturel J. Prévert ou autres.

Une concertation avec le PRE, les services départementaux et le centre social est réalisée.

Ces demandes sont en forte diminution par rapport aux années précédentes : 0 en 2022.

82.00 € en 2021 - 150.00 € en 2020 - 497.62 € en 2019 (régularisation séjours non facturés en 2018) - 192.38 € en 2018 - 733.34 € en 2017

#### ◇ CITE EDUCATIVE

Les communes d'Oyonnax et de Bellignat ont été labellisées " Cité Educative " en 2021. A ce titre, la création d'un poste de chef de projet a été acté le 27 juillet 2021 suite à la notification financière de validation du plan d'action de la cité :

Eléonor VILAR a pris ses fonctions le 20 septembre 2021

Le CCAS d'Oyonnax assure le portage financier et administratif de la cité éducative.

Conformément à la délibération prise le 17/01/2022, le CCAS de BELLIGNAT supporte le coût du chargé de mission à hauteur de 14% du reste à charge annuel (après prise en charge par la cité de 80% du poste). => environ 1 100 €

#### 4. Participation au CLSM « contrat local de santé mentale »

Un diagnostic territorial de santé mentale a été réalisé sur la période octobre 2020 – février 2021. Ce diagnostic a permis de mettre en évidence que bien qu'il y ait un partenariat interprofessionnel déjà présent, l'ensemble des acteurs a fait part de la nécessité et de la volonté de mieux se connaître pour renforcer le travail en réseau en santé mentale, en coordonnant leurs pratiques.

Le CLSM s'avère donc être une ressource permettant aux acteurs locaux de disposer d'un espace de partage, de réflexion, de coopération, et de co-construction de projets en santé mentale à déployer sur le territoire

5 axes de travail émergent du diagnostic territorial autour desquels la feuille de route du CLSM a été construite :

- Prévention de la souffrance psychique et insertion socio-professionnelle, avec une participation de la coordinatrice du CLSM à l'axe « accès aux droits et aux soins » porté par l'ASV (Atelier SANT2 Ville)
- Logement-hébergement et santé mentale
- Cohésion sociale et résilience urbaine
- Parentalité, enfance et adolescence
- Coordination des acteurs du territoire autour de la santé mentale

Pour mener à bien cette feuille de route, des actions vont être mise en œuvre et le CCAS de BELLIGNAT y contribuera à hauteur de 1 000 €

#### 5. SUBVENTIONS

Chaque année, le CCAS attribue une subvention de 1 500 € à l'ADAPEI, pour compenser la non organisation de la vente de brioche.

Accuse de réception en préfecture  
001-260103700-20230213-D\_2023\_02\_13\_04-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2023  
Date de réception préfecture : 17/02/2023

En 2023, une subvention sera à prévoir pour l'ADAPA à hauteur de 3 545€ (versée par le budget général de la collectivité habituellement)



Une aide pour l'Ukraine de 1 000 € a été votée le 10 mars 2022, D'autres aides peuvent être votées en fonction de l'actualité géopolitique ou catastrophes naturelles.

## 6. SUBVENTION Actions sociales

Il s'agit de subventions versées par le CCAS dans le cadre de l'appel à projet « Politique de la Ville. »  
Une enveloppe de 8 600 € a été attribuée en 2021 par le CCAS, 6 000 € en 2022

<u>PORTEUR</u>	<u>TITRE</u>	<u>OBJECTIF ACTION</u>	<u>MONTANT</u>	<u>PILIER</u>
Centre Social et Culturel Jacques Prévert	<u>Gestion Sociale Urbaine de proximité Prê des Saules (GSUP)</u>	Permettre une transition la plus fluide et harmonieuse pour les habitants, à travers une phase longue de travaux potentiellement contraignants, vers un quartier renouvelé et « adopté » par les riverains.	1 000 €	<u>Cadre de vie et Renouvellement urbain</u>
Centre Social et Culturel Jacques Prévert	Jeunes des saules	<ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer l'équipe de médiation (embauche d'un emploi adulte-relais avec financement par la PDV d'une partie des charges salariales dépassant le financement de l'Etat)</li> <li>- proposer des temps d'accueils réguliers</li> <li>- proposer un créneau sportif au gymnase du Prê des Saules.</li> </ul>	1 000 €	<u>Cohésion sociale</u>
<u>CAQO</u>	<u>Le tournoi des associations</u>	Organiser avec les associations de quartiers, les habitants et les partenaires sociaux du territoire le tournoi des associations, avec différentes tranches d'âge, dans le respect de soi et des autres.	500 €	<u>Cohésion sociale</u>
<u>Association Formation Ingénierie (AFI)</u>	<u>Accompagnement des pratiques des acteurs</u>	Mieux appréhender l'illettrisme et l'illectronisme pour adapter sa pratique professionnelle aux attentes des personnes et aux enjeux de l'accompagnement social et/ou d'insertion professionnelle	500 €	<u>Cohésion Sociale</u>
<u>ADSEA</u>	<u>AIN PULSION</u>	Améliorer les compétences de base, les savoirs être, les savoirs faire des jeunes entre 16-25 ans, repérés par les acteurs du territoire comme relevant d'une problématique langagière et qui se retrouvent éloignés des dispositifs de droit commun ( E2C ou Garantie Jeune,...), de l'emploi et de la formation, afin de faciliter leur insertion sociale et professionnelle. Participer à l'obligation de formation à ramenant un public éloigné vers le droit commun et intégrer des jeunes "invisibles".	1 000 €	<u>Emploi et développement économique</u>
<u>ALFA 3 A</u> <u>MIFE DE L4AIN</u>	<u>Club Déclic Emploi</u>	Mise en place de clubs de chercheur d'emploi sur Haut Bugey afin, de favoriser l'intégration des chercheurs d'emploi dans le monde du travail. Il n'est pas toujours évident de rester motivé quand on est seul.	1 000 €	<u>Emploi et développement économique</u>
<u>SPORTS ET METIERS (FSLM 01)</u>	<u>Plateforme de la Réussite</u>	Permettre le rattachage en formation ou en emploi des jeunes déscolarisés de 16 à 25 ans.	1 000 €	<u>Emploi et développement économique</u>
			6 000 €	

Accusé de réception en préfecture  
001-26010360213-D\_2023\_02\_13\_04-DE  
Date de télétransmission : 17/02/2023  
Date de réception préfecture : 17/02/2023

Pour 2023 l'enveloppe allouée est fixée à 8 000 € maximum.

## 7. Frais de fonctionnement

- Charges de personnel 3 088,34 €
- Frais financiers (0,25 €)
- Collation fin d'année... ou autres...

## 8. Frais COVID

En 2021, achat de masques pour 320.00 € - pas de besoin

## 9. RECETTES

La principale recette du CCAS est la subvention communale 60 000 €, à laquelle s'ajoutent quelques dons 25 € (chasse), les produits des concessions des cimetières 6 000 €, les repas payants du CCAS 473 €

### APPROCHE FINANCIERE

#### Investissement :

Dépenses = ..... 0  
Recettes = ..... 0 €  
Résultat 2022 = ..... 0 €

Résultat reporté = 1 940.59 €

Résultat de clôture 1 940.59 €

#### Fonctionnement :

Dépenses = ..... 66 176.38  
Recettes = ..... 66 498.00  
Résultat 2022: - ..... 321.62 €

Résultat reporté = 66 516.60

Résultat de clôture ..... 66 838.22 €

#### **TOTAL CUMULE =**

Le budget du CCAS bénéficiant d'un excédent cumulé reporté d'environ 67 000 € au 01.01.2023 peut supporter le maintien de la subvention communale à 60 000 €.

Le CCAS après avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE poursuivre son action dans cette voie et VALIDE le présent débat d'Orientation Budgétaire

Suivent les signatures  
(Pour copie conforme)  
Le Maire,  
V. RAVET

